

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre 2020, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de Mellionnec, régulièrement convoqué le douze octobre deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie José FERCOQ, le Maire.

**Présents** : Mmes FERCOQ, BABIC, LE MÉE, AILLET, DURAND

Mrs QUÉRÉ, DANIEL, GICQUEL, LE FUR, BRATTINGA

Absente: Catherine LIVEBARDON

Procuration: Catherine LIVEBARDON donne procuration à Hervé GICQUEL

**Secrétaire de séance** : Pierre-Yves DANIEL

**Date d'affichage** : 12 octobre 2020

**DELIBERATIONS**

**1 – Choix du paysagiste pour l'aménagement des espaces publics**

Madame Le Maire rappelle que le 15 octobre dernier a eu lieu une consultation afin de retenir un paysagiste maître d'œuvre afin d'accompagner la commune de Mellionnec dans l'aménagement du cœur du bourg. Cette mission fait suite à l'appel à projet de la Région et l'État (associés à l'EPFB et la Banque des Territoires) « dynamisme des centres bourgs de Bretagne » pour lequel la commune a été lauréate en 2017. Lors de l'étude de « référentiel foncier » pilotée par l'EPFB de 2016 à 2017, une forte mobilisation citoyenne a conduit le projet de bourg à être co-construit et partagé par un grand nombre de Mellionnecois et Mellionnecoises.

Le paysagiste mandaté pour ce projet aura une double mission :

- Phase 1 : Repartir du diagnostic croisé et largement concerté réalisé lors de l'étude « référentiel foncier » pour affiner les propositions d'aménagement d'espaces publics (principalement la place du piéton et la requalification de l'espace public via une forte végétalisation).
- Phase 2 : Etablir les plans et suivre la réalisation (maîtrise d'œuvre) du réaménagement du cœur de bourg (périmètre défini plus loin) sur la base d'une enveloppe de travaux définie ci-après.
- Une mission de relevé topographique est à la charge du mandataire. Il concerne uniquement le périmètre opérationnel de maîtrise d'œuvre du cœur de bourg. Ce relevé permettra au concepteur de vérifier les altimétries, le positionnement des réseaux (notamment Ep/EU), les largeurs de voies ect...

Voici les tarifs HT des 4 paysagistes sans relevé topographique :

ONESIME PAYSAGE	31 667 € HT
A-MAR	22 000 € HT
AGNES BOCHET	21 375 € HT
LA TERRE FERME	38 500 € HT

Sept conseillers et Madame Le Maire ont assisté aux auditions des quatre bureaux de paysagistes qui ont chacun à leur tour exposé leur méthodologie et leur vision des travaux pour cet aménagement.

Après une phase de discussion et après en avoir délibéré, à 6 voix pour ONESIME PAYSAGE et 5 voix pour A-MAR, c'est l'entreprise **ONESIME paysage** qui obtient la majorité et qui est donc retenue pour ce chantier pour un montant de **31 667 € HT sans le relevé topographique**.

## **2 – Devis pour le passage caméra dans le réseau des eaux pluviales**

Madame Le Maire rappelle qu'un devis pour le passage d'une caméra dans le réseau des eaux pluviales a été demandé dans le cadre de l'aménagement des espaces publics.

Après diverses recherches par l'Atelier TERRATERRE, une seule entreprise a répondu à la demande, l'entreprise SPAC à Ploumagoar.

Pour le nettoyage des collecteurs et l'inspection télévisée sur toute la zone du réaménagement du bourg, le tarif est de 2 462.50 € HT soit 2 955.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame Le Maire à signer le devis avec la SPAC pour un montant de 2 462.50 € HT.

## **3 – Embauche de personnel communal**

Suite à la rencontre entre des élus et le personnel communal, un bilan a été dressé tant sur les fiches de postes que sur les besoins en personnel pour assurer le bon fonctionnement des services.

Mr Gildas TALHOUARN ayant demandé à diminuer ses horaires, il travaille 20 heures par semaine depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020. Il serait souhaitable de compléter son poste par la présence d'un autre agent également à 20 heures par semaine au sein du service technique.

En ce qui concerne l'école et la cantine, en raison du nombre important d'élèves il faut envisager la présence d'un troisième agent au moment du repas des enfants.

D'autre part, dans le contexte actuel de la crise sanitaire, le ménage et la désinfection des locaux demande la présence également d'un agent de 17h30 à 19h30.

Les élus doivent donc discuter et trouver une solution pour ces deux postes à pourvoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.  
Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.
  
- De créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 11.50 heures hebdomadaires annualisées.  
Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> décembre au 9 juillet.

#### **4 – ERRATUM - Plan de financement de l'opération « Réhabilitation de deux maisons communales en deux logements sociaux, des bureaux partagés et une salle de réunion »**

Madame Le Maire rappelle que suite à l'augmentation du montant des travaux pour la rénovation des deux maisons communales, il a été demandé un transfert de l'AMI État dédié à l'opération 6 « Conforter l'activité commerciale en libérant l'espace du hangar municipal » sur l'opération 1 « Réhabilitation des deux maisons communales ». Ce transfert a été accepté par les services de la Région et de l'État, nous devons donc modifier le tableau de financement de l'opération 1.

D'autre part, Madame Le Maire rappelle que la commune avait fait une demande de contrat de partenariat auprès du Pays COB pour le financement de la partie « logement » des maisons communales. Le montant demandé était de 19 145 €. Il s'avère que la commune de Mellionec a obtenu un financement complémentaire DSIL – contrat de ruralité et que l'opération est en surfinancement en ce qui concerne la partie logement. La subvention au titre du contrat de partenariat ne sera donc pas versée.

Madame Le Maire demande donc d'approuver le nouveau tableau de financement de l'opération 1 de l'AMI « Réhabilitation des deux maisons communales » et de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'État dans le cadre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Opération « réhabiliter deux maisons communales en deux logements sociaux, des bureaux partagés et une salle de réunion »				
Nature des dépenses	Montant HT	Financier	Montant	%
Étude et maîtrise	33 700	AMI Région	148 800	30.6 %
Travaux	444 616	DSIL - Contrat de ruralité	152 373	31.4 %
Ameublement bureaux	7 000	Transfert AMI État opération 6	32 880	6.8 %
TOTAL	485 316	Autofinancement	151 263	31.2 %
		TOTAL	485 316	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce nouveau tableau de financement et d'autoriser Mme Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention FNADT.

## 5 – Assurances construction pour les maisons communales

Madame Le Maire explique que pour le chantier de réhabilitation des deux maisons communales il est important de prendre deux assurances :

<b>TOUS RISQUES CHANTIER</b>	<b>DOMMAGES OUVRAGE (offre sans contrôleur technique)</b>
Assurance du chantier pendant les travaux	En dehors de toute recherche de responsabilité, assurance des malfaçons importantes après réception des travaux
<u>Garantie de base :</u> Dommages matériels accidentels des travaux à l'ouvrage pendant la durée du chantier	<u>Garanties de base :</u> ➤ Travaux de réparation des dommages : <ul style="list-style-type: none"><li>- Qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou d'un équipement indissociable</li><li>- Qui rendent l'ouvrage impropre à sa destination</li></ul> ➤ Y compris des travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires
<u>Garanties facultatives :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dommages aux existants</li><li>- Responsabilité civile du maître de l'ouvrage</li></ul>	<u>Garanties facultatives :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Éléments d'équipement</li><li>- Dommages immatériels après réception</li><li>- Dommages aux existants</li></ul>
<u>Tarifs :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Incendie : 165.84 € HT</li><li>- Autres dommages : 834.42 € HT</li><li>- Dommages aux existants : 312.91 € HT</li><li>- Catastrophes naturelles : 157.50 € HT</li></ul>	<u>Tarifs :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Garantie de base : 7 009.11 € HT</li><li>- Dommages aux existants : 286.83 € HT</li></ul>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix « pour » et 2 « abstentions » d'autoriser Madame Le Maire à signer le devis :

- « **Tous risques chantier** » avec la garantie de base et la garantie facultative « dommages aux existants » à **1 637.86 € TTC**
- « **Dommages ouvrage sans contrôleur technique** » avec la garantie de base et la garantie facultative « dommages aux existants » à **7 952.57 € TTC**

## 6 – Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh a fait parvenir dans les communes du territoire de la CCKB, afin de l'approuver, le rapport annuel de la collecte des déchets par la CCKB en 2019.

On constate entre 2018 et 2019 qu'il y a :

- Une diminution du tonnage et du ratio d'ordures ménagères résiduelles
- Une diminution du tonnage et du ratio de collecte sélective
- Une augmentation du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèterie
- Une augmentation du tonnage et du ratio de déchets ménagers

L'année 2019 montre un tonnage global (ordures ménagères, collecte sélective, déchèteries) en légère hausse : 13 681 T soit 738 kg/habitants.

Pour comparaison, en 2018 il y avait 13 208 T soit 709 kg/habitants.

Avec 208 kg/habitant, le ratio des ordures ménagères est en baisse de plus de 3% (130 tonnes) par rapport à 2018 mais reste le 2ème plus mauvais depuis 11 ans,

- Le tonnage issu de la collecte sélective est quasi similaire à celui de 2018 (-0,6%) mais le ratio (sacs jaunes et verres) est le plus élevé depuis 2002, tenant compte de la baisse de la population,
- Augmentation de plus de 8% des tonnages des deux déchèteries (8 196) à mettre en lien avec une fréquentation qui progresse que de 1,15%,
- Au total, 13 681 tonnes de déchets collectés en 2019 (+3,58%).

#### Répartition des dépenses du service :

- Dépenses ordures ménagères : 934 600 €
- Dépenses collecte sélective : 556 268 €
- Dépenses déchetteries : 783 284 €
- Dépenses prévention : 53 999 €

**TOTAL : 2 328 151 €**

*En 2019, les dépenses totales du service déchets s'élèvent à 2 328 151 € TTC. Leur montant est en augmentation de 35 693 € par rapport à 2018 soit une hausse de 1,6 %*

#### Répartition des recettes du service :

- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : 962 474 €
- Redevance spéciale : 13 011 €
- Recettes ordures ménagères : 30 806 €
- Recettes collectes sélectives : 325 292 €
- Recettes déchetteries : 100 501 €
- Prévention : 0 €

**TOTAL : 1 432 084 €**

*En 2019, les recettes totales du service s'élèvent à 1 432 084 € en baisse de 11 937 €, soit 0,8 % par rapport à 2018.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce rapport émis par la CCKB.

### **7 - Financement de l'activité Cap Sport 2020-2021**

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'Office Municipale des Sports de Rostrenen qui envisage la reprise de l'activité Cap Sport hebdomadaire dans la commune.

La prise en charge se fera le mardi de 17h à 18h pour les enfants de la grande section au CM2 à partir du 10 novembre 2020.

Cette opération est co-financée par le département la commune et une participation des parents fixée à 35 € par enfant. La part de la commune sera de 650 € pour l'année.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention avec le département.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Prochain conseil municipal le 26 novembre 2020
- Demande d'achat de terrain communal à Goas Ar Golen et demande d'achat de chemin communal à Pratigou
- Enquête publique concernant le parc éolien à Séglien
- Recherche membre non élus pour le CCAS ainsi que la Commission Communale des Impôts Directs
- Cérémonie du 11 novembre : cérémonie ou dépôt de la gerbe seulement selon les mesures sanitaires.